

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Décembre 2015

321x15

TARIFS ECOLE D'ARTS PLASTIQUES

Par délibération N° 276X14 du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des ateliers de l'École d'Arts Plastiques pour l'année 2015.

Il convient d'actualiser ces derniers au vu de l'augmentation des charges subies par la commune.

TARIFS TRIMESTRIELS :

	<i>1er atelier COMMUNE</i>	<i>1er atelier HORS COMMUNE</i>	<i>2ème atelier COMMUNE</i>	<i>2ème atelier HORS COMMUNE</i>
ADULTES	50,00€ (35,00€)*	100,00€ (70,00€)*	38,00€ (27,00€)*	75,00€ (53,00€)*
1er ENFANT	50,00€ (35,00€)*	100,00€ (70,00€)*	38,00€ (27,00€)*	75,00 € (53,00€)*
2ème ENFANT	38,00€ (23,00€)*	75,00€ (45,00€)*	28,00€ (17,00€)*	56,00 €* (34,00€)*
3ème ENFANT ET PLUS	26,00€ (16,00€)*	52,00€ (31,00€)*	20,00€ (12,00€)*	40,00 € (24,00€)*
ATELIER SCULPTURE MODELAGE ET MOULAGE	62,00€ (37,00€)*	125,00€ (75,00€)*	47,00€ (28,00€)*	93,00 € (56,00€)*

*Tarifs appliqués pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Vu l'avis favorable de la Commission Promotion de la Ville

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE les modifications telles que précisées.
- APPROUVE la grille des tarifs ainsi modifiés
- PRECISE que la délibération prendra effet à compter du 2 janvier 2016
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 3 M. FUSONE – SANCHEZ - GUILBAUX
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 Décembre 2015
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

M. DOMINIQUE BUCCI